

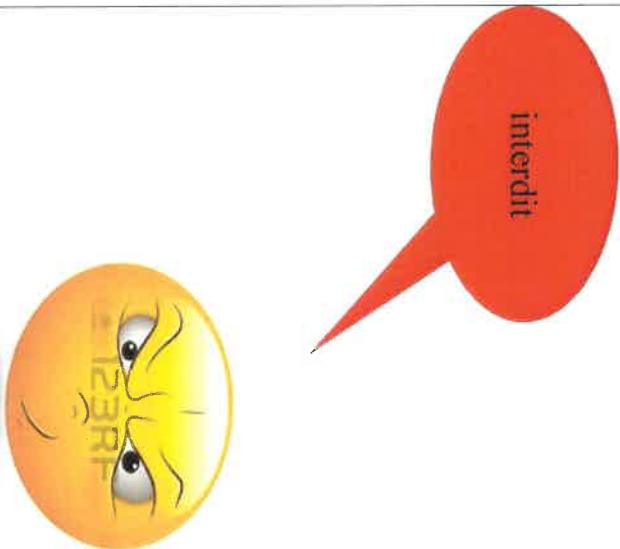
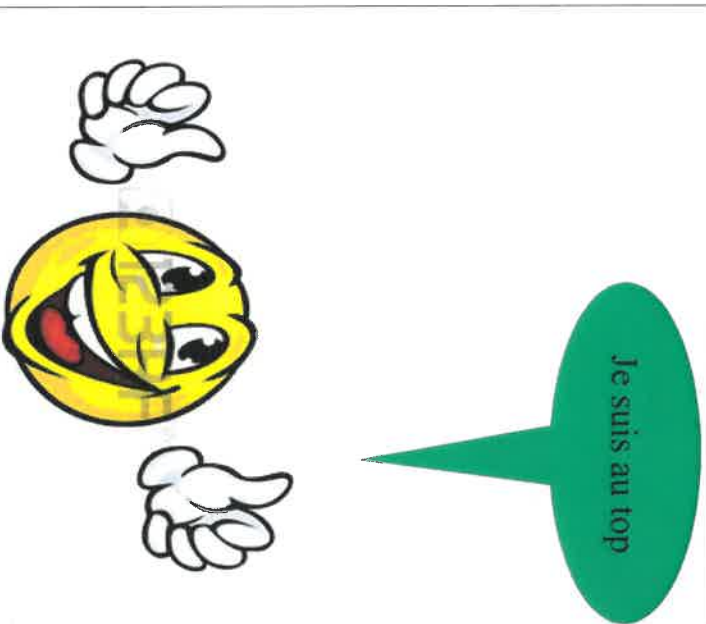
*Règlement intérieur de la cantine de Saint Etienne **

Élaboré par les membres du conseil municipal des enfants en 2016

Maëlle Cadio, Marius Clérici, Tristan Dekière, Maëlan Gautier, Ewen Hamonic, Klerie Lamour, Charline Le Quéré-Créhin, Chloé Puron

encadrés par les membres de la commission affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Martine Paulic adjointe, Yasmina Bomnin conseiller, Catherine Le Sourne conseiller, Valérie Sablé conseiller

Ce sont tous les membres du CME qui ont souhaité élaborer ce règlement intérieur de la cantine. Il est le fruit d'une réflexion approfondie ayant pour objectif d'améliorer pour tous, enfants et personnel, les conditions de la prise des repas à la cantine par le respect de certaines règles.

<p>Thèmes</p>		
----------------------	--	---

Respect	des autres	Il est interdit de blesser mes camarades par mes paroles il est interdit de se moquer ou de juger quelqu'un sur son apparence ou ses compétences qu'il soit un de mes camarades ou un adulte	Je dois le respect aux adultes et à mes camarades et j'attends qu'ils me respectent j'accepte que mes camarades soient différents de moi
	du matériel	Je ne tords pas les cuillères et les fourchettes Il ne faut pas casser la vaisselle expès	Je prends soin du matériel mis à ma disposition
	de la nourriture	il ne faut pas jeter la nourriture il ne faut pas jouer avec la nourriture	Je ne prends que ce que je peux manger, pour éviter le gaspillage je fais un effort pour goûter à tout
	Écoute	Il ne faut pas couper la parole de l'autre, qu'il soit un de mes camarades ou un adulte	J'écoute l'adulte, les consignes, j'écoute les autres pour qu'ils m'écoutent j'écoute l'adulte qui me fait une remarque pour la bonne organisation de la table
	Politesse- langage	Il est interdit de dire des « gros mots » il est interdit de formuler des insultes il est interdit de crier, hurler, je ne dois pas faire des grimaces à mes camarades et aux adultes il est interdit d'avoir un langage vulgaire	Je reste poli en toute circonstance je dois dire bonjour en arrivant, au revoir en partant, merci si on me donne quelque chose, s'il te plaît, si je demande quelque chose, à mes camarades et aux adultes je réfléchis à ce que je dis, quand je m'adresse à mes camarades et aux adultes, j'emploie des mots corrects et j'attends qu'ils emploient eux aussi un langage correct quant ils s'adressent à moi je m'adresse à mes camarades et aux adultes calmement sans crier et j'attends qu'il me parlent de la même façon quant ils s'adressent à moi

<p style="text-align: center;">Comportement</p>	<p>Il est interdit d'employer la violence je ne dois pas pousser, taper, mordre je ne bouscule pas mes camarades en entrant, en sortant et quand j'attends mon tour pour être servi je ne dois pas courir il ne faut pas que je me balance sur ma chaise il est interdit de retirer la chaise d'un camarade qui est sur le point de s'asseoir je ne fais pas glisser ma chaise en faisant du bruit</p>	<p>Je m'assois correctement sur ma chaise je me déplace sans courir, calmement j'attends d'avoir l'autorisation de l'adulte pour me lever, pour être servi j'attends mon tour pour être servi dans le calme je ne déplace pas la chaise d'un camarade s'il est sur le point de s'asseoir je déplace ma chaise tout doucement sans bruit</p>
<p style="text-align: center;">« savoir être »</p>	<p>Je ne dois pas refuser les consignes que l'adulte me donne je ne dois pas râler chaque fois que l'on me demande quelque chose je n'élève pas la voix et je ne m'emporte pas si un camarade me bouscule</p>	<p>Si on me fait une remarque, je ne « grogne » pas j'accepte la remarque si elle est justifiée ou je demande gentiment des explications si je ne comprends pas la remarque J'écoute l'adulte, les consignes qu'il me donne je m'excuse si j'ai bousculé un camarade ou un adulte je demande gentiment à mon camarade de s'excuser s'il m'a bousculé sans me présenter ses excuses</p>
<p style="text-align: center;">Hygiène- propreté</p>	<p>Je ne dois pas oublier de me laver les mains avant d'aller à table je n'étaie pas de la nourriture sur les tables et sur les chaises ou par terre je ne dois pas jouer dans les toilettes avec l'eau je ne dois pas uriner en dehors de la cuvette je ne dois pas oublier de tirer la chasse d'eau</p>	<p>Je mange avec des mains propres je mange proprement, j'utilise les couverts mis à ma disposition je demande le nécessaire pour nettoyer aux adultes présents si j'ai renversé de la nourriture, de l'eau sur la table ou sur le sol je me lave les mains après avoir été aux toilettes sans éclabousser de l'eau partout j'urine dans la cuvette et pas à côté je tire la chasse d'eau quand j'ai utilisé les toilettes</p>

Sanctions encourues si je ne respecte pas le règlement

Dans tout manquement au règlement : discussion explicative avec l'adulte en tête à tête

- rester seul sur une table 1 journée : non respect de la nourriture, bousculade, non respect de l'hygiène dans les toilettes, cri , problème de langage, attitude irrespectueuse vis à vis de l'adulte, si cumul de plusieurs manquements le même jour : 2 jours
 - chaque manquement est comptabilisé par trimestre, 1 croix par manquement au règlement
 - convocation à la mairie : violence importante dans les actes (risque de blessure) et dans le langage (insultes envers l'adulte), récidives dans le non respect du règlement *
- lettre aux parents pour une rencontre avec la municipalité
- * nombre de croix = ou > à 5 par trimestre la sanction s'applique

Le maire responsable de la cantine se donne le droit de renvoyer l'enfant après avoir examiné les faits et entendu le personnel de la cantine :

1 - L'enfant a déjà été convoqué à la mairie mais :

- il récidive dans des actes de violence verbale et physique
- il récidive un autre trimestre dans le non respect du règlement (2 trimestres avec 5 signalements)

2- Comportement mettant en danger les autres enfants nécessitant qu'un adulte l'accompagne hors de la cantine pour la sécurité de tous.

Durée du renvoie est fixé à 15 jours. Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas par la suite, le maire peut être amené à prendre une décision de renvoie jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Les parents seront avertis par courrier de la sanction. S'ils le souhaitent ils pourront demander d'avoir un entretien avec la municipalité.

*Version remise à jour en mai 2018 : intégration de l'avenant de janvier 2018 sur les sanctions encourues

Fait à Saint Gérard, le 31 mai 2018,

Le Maire,

Claude-Albert LE BRIS



L'Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires

Martine PAULIC